

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2015

L'An Deux Mille quinze, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes DARBAS Arlette, HONNONS Valérie, SISTAC Patricia et Mrs BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Excusé : Mr ARAUJO Éric

Pouvoirs : Mme COULOMB a donné pouvoir à Mr Mathieu FORMOSA

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

Secrétaire de séance : Serge DUPRAT a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2015

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de recueillir des remarques sur le compte rendu du 23 septembre 2015. Mr CLaude MAZIERES et Mme Arlette DARBAS souhaitent effectuer une modification concernant la distribution de la gazette : il est noté « que la gazette ne serait plus distribuée dans les boîtes aux lettres ». Mr le Maire rectifie en notifiant que la gazette continuerait à être distribuée dans les boîtes aux lettres des Puydanielois.

Modification et compte rendu approuvés

2 – Délibération sur l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commission d'élus s'est réunie afin de travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Ce dernier définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune. A la demande du Préfet, il est urgent de l'approuver.

Après présentation et discussion, le conseil approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Un DICRIM (*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*) sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.

3- Délibération sur le choix de l'Agent Recenseur

Monsieur le maire rappelle le recensement de la population du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de la publication d'un appel à candidature auprès des Puydanielois. A ce jour, nous n'avons reçu aucune offre des habitants.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 23 septembre 2015, Mme DUBOC Catherine avait postulé pour effectuer le recensement. De plus, elle connaît assez bien la commune car elle effectue la distribution des annuaires depuis quelques années déjà et a effectué des recensements de la population sur d'autres communes.

Après discussion, le conseil décide de retenir la candidature de Mme Catherine DUBOC avec une rémunération par forfait correspondant au SMIC.

4- Délibération sur différentes décisions modificatives

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie LOUBIERES, secrétaire. A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'intégrer comptablement des avances versées au SMIVOM pour les travaux de Pool Routier réalisés pour le compte. En effet, le compte 238 retraçant les avances versées au SMIVOM pour les pools routiers est apuré afin de rendre une image fidèle et sincère de la situation financière de la collectivité.

Les Pools Routiers concernés sont les suivants :

- POOL ROUTIER 2011/2012 FCTVA : 2961,20 €
- POOL ROUTIER 2011/2012 : 5170,87 €
- HONORAIRES PR 2011-2012 : 2976,17 €

Une décision modificative de différentes opérations d'ordre est nécessaire et sera la suivante :

- o compte 2315 041 - 11 108,24 € (dépense investissement)
- o compte 238 041 - 11 108,24 € (recette investissement)

Approuvé à l'unanimité

5 – Délibération sur le demande de la CUMA

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la CUMA concernant la location de la salle des fêtes pour la journée du jeudi 17 décembre 2015. En effet, la CUMA organise l'assemblée générale. Il sollicite le conseil afin d'obtenir un tarif préférentiel. Il faut savoir que les CUMAS sont des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, qui achètent du matériel et le mettent à disposition de leurs adhérents, leur chiffre d'affaires varie entre 10 000 € et 170 000 € dans le département de la Haute-Garonne. Ce sont des organismes à but non lucratif. Généralement, les communes mettent à disposition à titre gracieux leur salle des fêtes, ou facture uniquement le chauffage et le nettoyage

Après discussion, le conseil décide de laisser la salle des fêtes au prix de 500 € (tarif des associations extérieures) avec 9 voix pour et 1 voix contre (le maire (souhaite tarif 200 €))

6- Délibération sur la modification des statuts du SMIVOM de la Mouillonne

Monsieur le Maire présente au conseil les nouveaux statuts du SMIVOM de la Mouillonne adoptés par le Comité Syndical. Ces nouveaux statuts intègrent l'adhésion de la CCLAG au SMIVOM de la Mouillonne.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion du CCLAG au SMIVOM de la Mouillonne.

7 – Délibération sur l'adhésion 2015 à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier de l'Association Arbres et Paysages d'Autan. Cette association accompagne la commune depuis plusieurs années pour la valorisation du chêne liège situé au lieu dit Mecque.

Après discussion, le conseil refuse d'adhérer à l'Association Arbres et Paysages d'Autan avec 9 voix contre et 1 ABSTENTION (Thierry BONCOURRE). Le coût total de cette labellisation s'élève à 5000 € avec une participation de l'Association A.R.B.R.E.S de 1500 €. En effet, cette labellisation nécessitait un aménagement du chemin d'accès.

8 – Délibération sur le devis de l'Atelier du ferronnier pour le portillon et garde corps de l'aire de jeux

Monsieur le Maire expose au conseil le devis de l'atelier du ferronnier concernant la réalisation et la mise en place d'un garde corps et portail à l'aire de jeux.

Cette question est reportée au prochain conseil municipal. Claude MAZIERES se propose de s'en occuper.

9 – Réflexion sur le choix du cadeau de fin d'année des habitants

Comme chaque année, il est proposé de faire un cadeau aux habitants de la commune

Un sac en coton marqué Puydaniel. Cette commande sera passée avec la Société PIMEDIA.

10 - Informations du maire

- Remerciement du Club cycliste de Saubens comme chaque année pour la mise à disposition de la cour de l'école, des tables et barrières pour faire une étape de ravitaillement.
- Le SMIVOM se propose pour la distribution d'autres journaux ou bulletins en même temps que sa propre distribution au tarif de 0.21 € cts pour chaque boîte aux lettres. Refus du conseil, les employés communaux continueront à procéder à la distribution.
- Le montant de la subvention pour l'achat des ordinateurs s'élève à 265,62 €
- Enlèvement de la cabine téléphonique prochainement

11 - Questions diverses

- Devis d'un brasseur d'air à pales pour la salle des fêtes de l'EURL AC.CLIM d'un montant de 2 004 € TTC. Approuvé à l'unanimité
- Mme Arlette DARBAS visualise le compte rendu de la formation sur la délinquance. Pour information, la Haute- Garonne est classée 5^{ème} département présentant des problèmes de délinquance en France. Il faut savoir que la commune peut adhérer à une convention avec la gendarmerie et chaque habitant pourra apposer sur chaque boîte aux lettres une étiquette de partenariat dénommée "participation citoyenne".
- Litige marchés public : procédure non adaptée. Le CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) et l'ATD (*Agence Technique Départementale*) se sont déplacés en mairie pour revoir la procédure.
- Le chemin du cimetière a été partiellement refait ;
- Lotissement Le Marsoula portera le nom de la rue Jean Bourgade ;
- SMIVOM : 3 nouvelles déchetterie prochainement : 1 au Vernet, 1 Auterive et 1 Cintegabelle // Miremont et Grépiac vont disparaître car elles ne sont plus aux normes ;
- Groupama : garage jamais assuré - retrait de la salle des réunions et salle restauration car Sivom et garages Perrin doivent être assurés. Baisse de 800 € ;
- Cérémonie du 11 novembre : très bonne participation des écoles ;
- Rappel samedi 12 décembre à 12h : repas des aînés. Devis demandé à Elior ;
- Rappel vœux de la municipalité le vendredi 08 janvier à 19h30 à la salle des fêtes ;
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a effectué un stage analyse financière des budgets organisé par l'ATD : Il faut savoir que la capacité de remboursement fait la richesse d'une ville : plus on est endetté plus on est riche. Une demande a été faite auprès de l'ATD afin de faire une analyse financière de la commune ;
- Lettre citoyenne sur les problèmes de non déclaration des travaux : répercussion sur la taxe d'habitation. Demande de monsieur le maire d'une commission en début d'année pour faire un point sur les habitants qui ne déclarent pas les travaux ou agrandissement Ceci constitue un manque à gagner pour la commune.
- Monuments aux morts : le 11/11 Monsieur Gathelier propose de rénover le monument aux morts avec ses soldats. Les frais de restauration sont pris en charge par le 1^{er} RCP ; Suite à cette restauration, une cérémonie suivie d'une réception sera organisée par la commune.
- Réunion PETR (Pole d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain) : Prise de parole par Mr Boncourre Thierry : Après regroupement, il ne restera plus que 4 intercommunalités au lieu de 7. Une conférence des maires sera organisée chaque année afin de faire le point sur le projet du territoire. La procédure de dépôts des dossiers est modifiée.

- Le cyprès menaçant pour l'environnement au cimetière a été abattu.
- Il sera demandé à l'Association Patrimoine un Compte rendu moral et financier de la foire suite à l'attribution de la subvention exceptionnelle.
- Valérie Honnons demande si le vidéoprojecteur peut être prêté à une association du village : approbation du Conseil avec une exigence de rester dans les locaux publics de la commune (ex: salle des fêtes)
- Arlette DARBAS : panneaux handicapés à la salle des fêtes sur le parking + gazette

Levée de la séance à 22h50